

**PROGRAMME DE VEILLE 2025 DE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE
SUR LES SOCIÉTÉS DU SBF 120**

ALERTE N°23 CONCERNANT KLEPIERRE

Cette analyse est plus particulièrement destinée aux responsables de l'exercice des droits de vote dans les sociétés de gestion et/ou aux correspondants « gouvernement d'entreprise » de l'AFG.

L'AFG, qui a publié la version 2025 de ses « Recommandations sur le gouvernement d'entreprise », alerte sur les résolutions des assemblées générales des sociétés du SBF 120 contraires à ce code de gouvernement d'entreprise dans le cadre de son programme de veille. Ces analyses ne constituent en aucune manière des conseils en vote. Nous vous rappelons par ailleurs que l'exercice des droits de vote attachés aux titres figurant à l'actif des OPC s'inscrit dans la politique d'engagement actionnarial des sociétés de gestion.



KLEPIERRE

DATE DE L'ASSEMBLEE GENERALE : 24 AVRIL 2025

RESOLUTIONS CONCERNEES PAR LES RECOMMANDATIONS DE L'AFG

- **RESOLUTION 18 : Augmentation de capital sans DPS par placement privé**

Analyse

La résolution propose au vote une délégation de compétence à l'effet d'augmenter le capital sans DPS, à hauteur de 10,1% du capital par placement privé sans qu'il soit justifié de situations particulières.



Référence

Extrait des Recommandations sur le gouvernement d'entreprise version 2025 : I-C 1-2

L'AFG n'est pas favorable aux augmentations de capital par placement privé, sauf justification de situations particulières formellement expliquées par la société émettrice (par exemple : augmentations de capital par placement privé limitée à des obligations convertibles).

- **RESOLUTION 19 : Option de sur allocation (green-shoe)**

Analyse

La résolution 19 permet de répondre à une demande additionnelle de participation aux augmentations de capital visées notamment dans la résolution 18 qui ne respecte pas elle-même les recommandations de l'AFG.

Référence

Extrait des Recommandations sur le gouvernement d'entreprise version 2025 : I-C 1-2

L'AFG n'est pas favorable aux augmentations de capital par placement privé, sauf justification de situations particulières formellement expliquées par la société émettrice (par exemple : augmentations de capital par placement privé limitée à des obligations convertibles).

- **RESOLUTION 23 : Attribution d'actions gratuites**

Analyse

Résolution autorisant l'attribution d'actions gratuites à hauteur de 1% du capital.

La résolution offrant la possibilité d'attributions d'actions gratuites sans conditions de performance hors membres de l'équipe de direction, cette résolution n'est pas conforme aux recommandations de l'AFG. La société fait valoir que les actions gratuites allouées aux membres du directoire et au COMEX seront soumises à des conditions de performance.



Référence

Extrait des Recommandations sur le gouvernement d'entreprise AFG version 2025 : II-C 4-2

Il est souhaitable que l'octroi d'actions gratuites soit lié à la réalisation de conditions de performance sur une longue durée (au moins 3 ans, de préférence 5 ans).

Les résolutions destinées à autoriser l'attribution d'actions gratuites à des salariés et/ou mandataires sociaux doivent intégrer des critères de performance explicites sur la base desquels seront attribuées lesdites actions afin que l'actionnaire puisse apprécier leur potentiel dilutif en conséquence.

Ces critères pourront être mentionnés dans la résolution ou dans les documents mis à disposition des actionnaires en vue de l'assemblée générale.



GOUVERNANCE

1. Composition du conseil d'administration de KLEPIERRE

Le conseil de KLEPIERRE comportera, à l'issue de l'assemblée générale, 55,6% de membres libres d'intérêts, en conformité avec les recommandations de l'AFG (dans l'hypothèse où les résolutions correspondantes seraient acceptées).



Présenté	Nom	Affiliation	Qualif AFG	Taux de présence	Genre	Age	Nat	Durée	Fin du mandat	Autres mandats		Comités		
										DG	Ad	Audit	Nom	Rem
	David E. Simon	Président Représentant d'actionnaire	Non libre d'intérêts	100%	M	63	US	13	2027	1	2			
<input checked="" type="checkbox"/>	Béatrice de Clermont- Tonnerre	Vice- Présidente	Libre d'intérêts	100%	F	51	FR	9	2028	0	2			
	Steven Fivel	Représentant d'actionnaire	Non libre d'intérêts	100%	M	64	US	13	2027	1	1		M	M
	Robert Fowlds	Représentant d'actionnaire	Non libre d'intérêts	100%	M	63	UK	7	2027	0	3			
	Stanley Shashoua	Représentant d'actionnaire	Non libre d'intérêts	100%	M	54	US	10	2026	1	1	M		
	John Anthony Carrafiell		Libre d'intérêts	100%	M	60	US	11	2027	0	2	P		
	Florence von Erb		Libre d'intérêts	100%	F	65	FR	9	2026	0	2	M	M	M
	Anne Caron		Libre d'intérêts	100%	F	51	FR	1	2027	0	1		P	P
<input checked="" type="checkbox"/>	Nadine Glicenstein		Libre d'intérêts	Nouveau	F	62	FR	Nouve au	2026	0	1	M		

2. Spécificités

- La société ne se conforme pas aux recommandations de l'AFG qui préconisent l'existence de deux comités distincts de rémunération et de sélection.
- Actionnariat salarié inférieur à 0,5% du capital.



Je vous prie de croire, Madame, Monsieur, à l'expression de mes sentiments distingués.

Jérôme ABISSET

